

CONTRAT DE RESERVATION 2019

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tel : Fax :

Portable : Email :

FICHE DE RENSEIGNEMENT DES OCCUPANTS

Nom et prénom	Date de naissance	Nom et prénom	Date de naissance
.....
.....
.....

VEUILLEZ NOUS RESERVER :

Emplacement : <input type="radio"/> caravane <input type="radio"/> tente <input type="radio"/> camping car	Résidence mobile <input type="radio"/> 21 m ² Rapidhome <input type="radio"/> 24 à 26 m ² IRM <input type="radio"/> Louisiane <input type="radio"/> Life 31 m ²
Arrivée le à partir de 12 H 00. Départ le avant 12 H 00.	Chalet <input type="radio"/> 35 m ² Arrivée le à partir de 16 H 00. Départ le avant 10 H 00.
Forfait 2 personnes € x nuits = €	Tarif selon période € Pers supplémentaires (basse saison et moyenne saison) €
Nbre pers supplém. (11 ans et +) x € x nuits = €	Nbre animaux x 2,50 € x nuits = €
Nbre pers supplém. 2 à 10 ans x € x nuits = €	Autres suppléments €
Nbre animaux x 2,50 € x nuits = €	Taxe ordures ménagères pers x 0,18 € x nuits = €
Autres suppléments €	Taxe de séjour pers(18 ans et +) x 0,55 € x nuits = €
Taxe ordures ménagères pers x 0,18 € x nuits = €	Frais de contrat 12,00€
Taxe de séjour pers(18 ans et +) x 0,55 € x nuits = €	Total €
Frais de contrat 12,00€	Total €
Total €	Total €

Pour toute réservation, règlement d'un acompte de 30 % de la valeur du séjour ; soit €

- par chèque bancaire émis en France uniquement, à l'ordre de S.A.S Le Clos des Oliviers.
- par chèques vacances.
- par virement bancaire, N° Bank Identifier Code : CMCIFR2A (sans frais bancaire pour le camping)
N° IBAN : FR76 1027 8089 3900 0630 4344 217. CREDIT MUTUEL NYONS.

Les contrats de réservation raturés, incomplets, ou sans acompte ne seront pas pris en considération.

Pour la location de résidence mobile ou de chalet, **le solde du séjour est payable 4 semaines avant la date d'arrivée.** De plus, deux dépôts de garantie de 200 € pour le locatif et 70 € pour le ménage vous seront demandés dès votre arrivée.Pour la location d'emplacement camping, **le solde du séjour est payable le jour de l'arrivée ;** et un dépôt de garantie de 20 € vous sera demandé pour la clé magnétique de la barrière.

Assurance : le client devra être muni de son attestation d'assurance responsabilité civile familiale.

Ce contrat de réservation est un document officiel par lequel vous vous engagez : voir conditions générales.

Fait à le Signature :

CONDITIONS GENERALES CONTRAT DE RESERVATION .

I- Durée :

Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

II- Dépôt de garantie :

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, deux dépôts de garantie du montant indiqués au présent contrat seront demandés par le propriétaire. Les dépôts de garantie seront restitués le jour du départ, déduction faite des détériorations, ou du coût de remise en état des lieux.

III- Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre la résidence mobile ou le chalet à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Il est interdit de fumer dans ces habitations. La location, conclue entre les parties au présent acte, ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

IV- Nombre de locataires :

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

V- Animaux :

Les animaux sont acceptés dans le camping au tarif indiqué ci joint. Ils doivent toujours être tenus en laisse dans le camping. Ils ne doivent jamais rester seuls dans un mobil home ou un chalet ou sur un emplacement. Le carnet de vaccination des animaux est obligatoire.

VI- Etat des lieux :

Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la période de location.

VII- Paiement . Réservation :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total du séjour et un exemplaire du contrat signé.

Le solde du séjour est payable 4 semaines avant la date d'arrivée pour les locations de mobil home ou chalet et le jour de l'arrivée pour les emplacements.

VIII- Conditions d'annulation :

Le locataire doit notifier au propriétaire toute annulation par lettre recommandée ou télégramme. L'acompte est restitué quand la résidence mobile, le chalet ou l'emplacement a pu être reloué pour la même période et au même prix. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non relocation.

Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat, le présent contrat deviendra nul et le propriétaire pourra disposer de la résidence mobile, du chalet ou de l'emplacement. L'acompte restera acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location. **Il existe des assurances annulation.**

IX- Interruption du séjour :

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

X- Médiation des litiges de la consommation : MEDICYS centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS www.medicys.fr

Date :

Signature :